

4.1 PLAN DE ZONAGE GÉNÉRAL

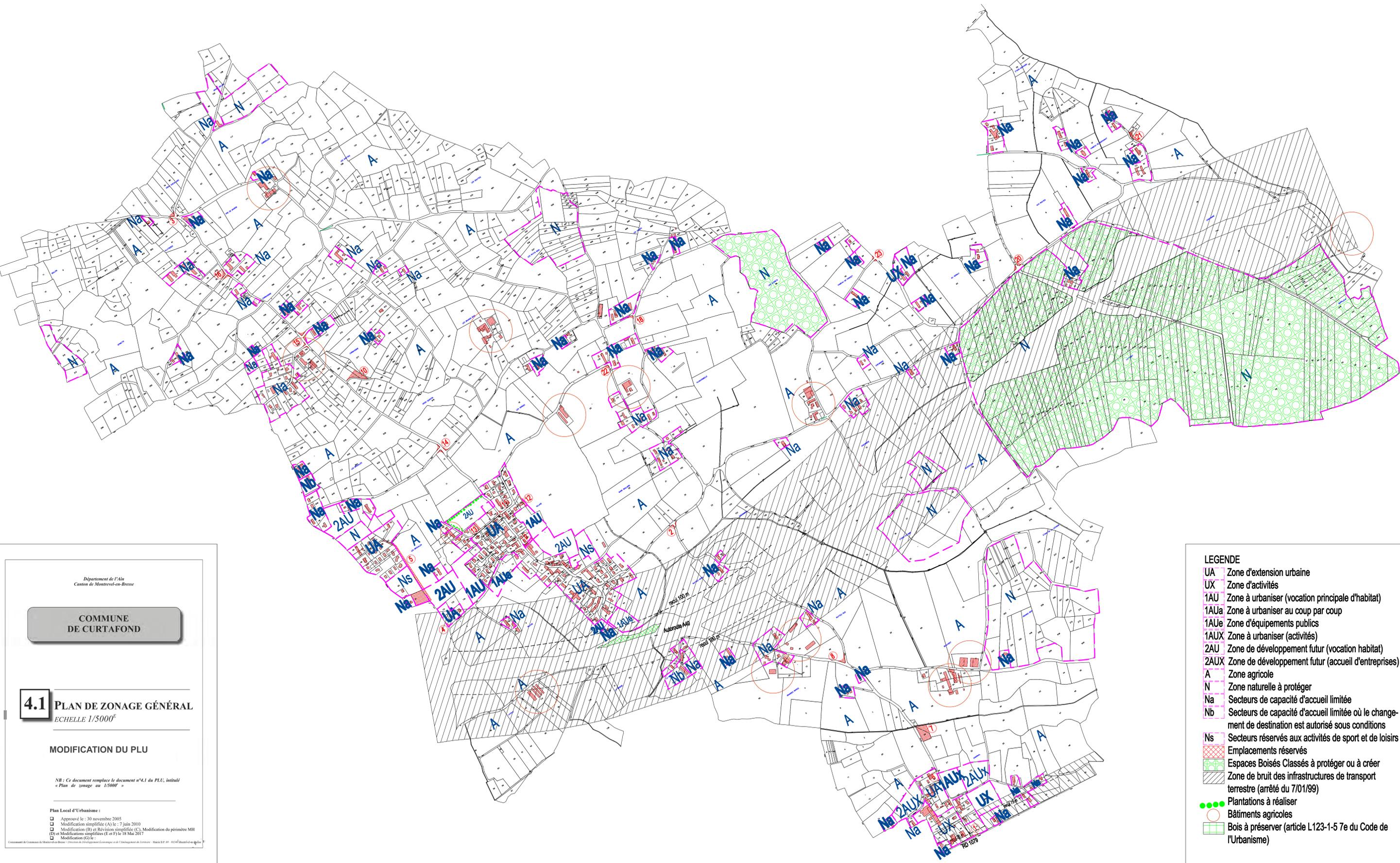
ECHELLE 1/5000^e

MODIFICATION DU PLU

NB : Ce document remplace le document n°4.1 du PLU, intitulé
« Plan de zonage au 1/5000^e »

Plan Local d'Urbanisme :

- Approuvé le : 30 novembre 2005
- Modification simplifiée (A) le : 7 juin 2010
- Modification (B) et Révision simplifiée (C), Modification du périmètre MH (D) et Modifications simplifiées (E et F) le 18 Mai 2017
- Modification (G) le :



LEGENDE

- UA Zone d'extension urbaine
- UX Zone d'activités
- 1AU Zone à urbaniser (vocation principale d'habitat)
- 1AUa Zone à urbaniser au coup par coup
- 1AUe Zone d'équipements publics
- 1AUX Zone à urbaniser (activités)
- 2AU Zone de développement futur (vocation habitat)
- 2AUX Zone de développement futur (accueil d'entreprises)
- A Zone agricole
- N Zone naturelle à protéger
- Na Secteurs de capacité d'accueil limitée
- Nb Secteurs de capacité d'accueil limitée où le changement de destination est autorisé sous conditions
- Ns Secteurs réservés aux activités de sport et de loisirs
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés à protéger ou à créer
- Zone de bruit des infrastructures de transport terrestre (arrêté du 7/01/99)
- Plantations à réaliser
- Bâtiments agricoles
- Bois à préserver (article L123-1-5 7e du Code de l'Urbanisme)